



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 - Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

Marylise LEBRANCHU
Ministre de la Réforme de l'Etat, de la
Décentralisation et de la Fonction publique
80, rue de Lille - BP 10445
75327 PARIS Cedex 07

PARIS, le 2 octobre 2013

Madame la Ministre,

Mardi 1^{er} octobre, la DGAFP a réuni les organisations syndicales de la Fonction publique pour présenter les projets de textes réglementaires concernant le futur régime indemnitaire des agents de l'Etat, dénommé Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE).

La FGF-FO, comme d'autres organisations syndicales, a regretté fortement qu'aucune réunion technique préalable permettant de débattre des changements fondamentaux associés à ces nouvelles modalités de l'indemnitaire n'ait eu lieu.

En effet, hormis une présentation très succincte du nouveau dispositif lors de la réunion du 23 juillet consacrée à la nouvelle grille indiciaire de la catégorie C, aucune autre réunion sur le régime indemnitaire ne s'est tenue.

Alors que nous avons multiplié les réunions pour l'établissement d'une grille transitoire et provisoire de la catégorie C, le contraste avec les discussions sur le régime indemnitaire est frappant, d'autant plus que celui-ci devrait être pérenne et élargi aux trois versants de la fonction publique.

Même si la FGF-FO comprend bien la nécessité de proposer un nouveau dispositif permettant notamment de revaloriser le régime indemnitaire des agents bloqués au plafond de leur grade et catégorie, il nous semble indispensable de pouvoir discuter avec précision des modalités techniques de l'architecture de ce nouveau dispositif.

C'est pourquoi, la FGF-FO sollicite la mise en œuvre de réunions techniques en bilatéral et vous informe de sa disponibilité pour en discuter très rapidement.

Dans l'attente de ces réunions, la FGF-FO demande le report de ce point de l'ordre du jour de la commission statutaire du CSFPE.

Nous vous prions de croire, Madame la ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.



Christian GROLIER,
Secrétaire Général.